



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Cette année, je pars en colo !

## PASS COLO



## **Le Pass colo est une aide de l'État, allant de 200€ à 350€, valable l'année civile des 11 ans de votre enfant.**

Pour bénéficier du Pass colo en 2025, votre enfant doit être né en 2014.

Les enfants de 12 ans, nés entre le 1 janvier et le 31 décembre 2014 n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2025 peuvent encore en bénéficier cette année.

Le Pass colo est utilisable en une fois pendant les vacances scolaires sur des séjours de vacances de 5 jours et 4 nuits minimum.

Le Pass colo, calculé à partir du quotient familial, est cumulable avec les autres aides aux vacances et il est déduit directement du prix du séjour, vous n'aurez qu'à payer le solde restant à votre charge !

Pour tout savoir sur le Pass colo,  
retrouvez-nous sur [jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)

